

2. MÉMOIRES SUR L'ISLE

Id. Mémoi-
re des Comm-
missaires
François.

4 Oct. 1754.

Introduction.

Christophe a été le berceau des colonies des deux Nations dans les isles Caraïbes, & que leurs établissemens ont pris naissance dans le même temps; avec cette seule différence que la date de l'acte qui a donné un caractère d'authenticité, & qui a assuré l'état des premiers établissemens François, est antérieure à celle de l'acte de même nature qui a autorisé les premiers établissemens Anglois.

Ces dates sont certaines & reconnues pour telles : les actes existent, les Commissaires Anglois ne les ont pas même attaqués; ils ont répété sans cesse que l'Angleterre avoit de quoi prouver son droit, qu'elle avoit pour elle des faits incontestables, ils n'ont parlé que d'évidence; on espère cependant faire voir qu'ils n'ont rien établi, rien réfuté, rien prouvé, & qu'on ne trouve de faits certains dans leur Mémoire que ceux qui avoient été posés pour tels dans le premier Mémoire des Commissaires du Roi.

Si on en croit Mrs. les Commissaires Anglois, longtems avant les premiers établissemens des deux Nations dans Saint-Christophe, il en avoit été fait dans l'Isle de Sainte-Lucie par le Comte de Cumberland & par le Chevalier Oliph Leigh.

Pour appuyer cette supposition; ils ont eu recours à des relations qui prou-
vent